

POLITIQUE EXTERNE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (PEPDCP)

SOMMAIRE

1.Contexte	2
2.Engagements de la commune en matière de protection des données personnelles	3
3.Base juridique des traitements réalisés par la commune.....	3
4.Durée de conservation des données	4
5.Destinataires des données	4
6.Protection des données.....	4
7.Droits des personnes concernées sur leurs données personnelles.....	5
8.Site internet	5
9.Évolution de la présente Politique	5

1. Contexte

1.1 Objet du présent document

La commune de Hoenheim s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée (LIL).

La présente Politique de Protection des Données à Caractère Personnel (PEDCP) a pour objectif de vous informer sur la façon dont la commune de Hoenheim, responsable de traitement, traite vos données personnelles. Cette politique clarifie vos droits et vous permet de les exercer conformément à la réglementation.

Afin d'avoir une vision claire sur l'ensemble des traitements de vos données personnelles, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour lire la totalité de ce document. Pour toute question relative à la protection de vos données ou commentaire relatif à notre politique, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) dont les coordonnées figurent au point 1.3.

1.2 Définitions

Délégué à la protection des données (DPO) : personne chargée de conseiller et d'informer le Responsable de Traitement dans sa mise en conformité au RGPD.

Donnée à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique, identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou certains éléments qui lui sont propres.

Personne concernée : toute personne physique dont les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre des activités de la commune de Hoenheim.

Responsable de traitement : personne physique ou morale qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les modalités du traitement. Dans le cadre des traitements couverts par cette politique, le responsable de traitement est la commune de Hoenheim.

Traitement de données : toute opération ou tout ensemble d'opérations, effectuée(s) ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquée(s) à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, la consultation, la conservation, la modification ou encore la transmission.

1.3 Coordonnées du Responsable de traitement et du DPO

Le **responsable de traitement** est le maire de la commune de Hoenheim :

Hôtel de ville
28 rue de la République
67 800 HOENHEIM

Le **Délégué à la Protection des Données (DPO)** est joignable par courriel à l'adresse suivante : dpo-communes@strasbourg.eu ou par courrier postal à Délégation à la protection des données, pour la commune de Hoenheim, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex.

2. Engagements de la commune en matière de protection des données personnelles

La commune de Hoenheim s'engage à garantir un niveau de protection élevé des données à caractère personnel de ses usagers et de toute autre personne dont elle traite les données personnelles.

La commune s'engage à respecter la réglementation applicable à l'ensemble des traitements de données personnelles qu'elle met en œuvre. Plus particulièrement, elle s'engage notamment à respecter les principes suivants :

- Vos données personnelles sont traitées de manière licite, loyale et transparente ;
- Vos données personnelles sont collectées a minima et pour des finalités déterminées, explicites et légitimes. Elles ne sont pas traitées ultérieurement, d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- Vos données personnelles sont conservées de manière adéquate, pertinente et uniquement pour la durée nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Vos données personnelles sont exactes, tenues à jour. Toutes les mesures raisonnables sont prises pour que les données inexactes, eu égard aux finalités pour lesquelles elles sont traitées, soient effacées ou rectifiées sans tarder.

3. Base juridique des traitements réalisés par la commune

Chaque traitement mis en œuvre par la commune de Hoenheim s'appuie sur un fondement juridique précis tel que défini dans l'article 6.1 du RGPD et précisé dans chaque mention d'information lors de la collecte des traitements.

Ainsi, la commune traite vos données sur la base notamment :

- D'une **obligation légale** (article 6-1 c du RGPD), c'est-à-dire que les finalités sont imposées légalement.
Cette base légale concerne notamment les traitements réalisés pour satisfaire aux opérations concernant l'état civil, les cartes d'identité/passeport, les élections, les autorisations d'urbanisme etc.
- De nos **missions d'intérêt public** (article 6-1 e du RGPD), c'est-à-dire que le traitement a pour but d'assurer un service en réponse aux besoins de nos administrés/usagers.
Cette base légale concerne notamment les traitements relatifs à la scolarisation de vos enfants en école maternelle ou élémentaire, la restauration scolaire, les accueils, les activités périscolaires etc.
- Du **contrat** (article 6-1 b du RGPD). C'est le cas par exemple du traitement lié à la réservation de salle ou au recrutement.
- Du **consentement** (article 6-1 a du RGPD). Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au service concerné. C'est le cas par exemple des abonnements à une lettre d'information (newsletter, lettre du maire etc.) ou à des listes de diffusion.
- De l'**intérêt légitime** (article 6-1 f du RGPD) de la commune.

Dans tous les cas, et cela quel que soit la base légale du traitement, la collecte des données est limitée au strict nécessaire et les **finalités indiquées lors de la collecte de vos données personnelles**, au travers d'une mention d'information.

4. Durée de conservation des données

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant une durée conforme aux dispositions légales ou proportionnelles aux finalités pour lesquelles elles ont été enregistrées.

Cette durée vous est communiquée lors du recueil de vos informations, ou, a minima, la manière dont cette durée établie.

Au terme du traitement, vos données peuvent être soit supprimées soit archivées, conformément aux obligations légales ou pour des besoins juridiques.

5. Destinataires des données

Dans le cadre de ses missions de service public, vos données sont exclusivement destinées aux services d'instruction de vos demandes et, en tout ou partie, aux services gestionnaires si nécessaires (services financier pour la facturation par exemple).

Vos données peuvent être communiquées à des organismes tiers (la trésorerie principale, la caisse d'allocation familiale, les autorités judiciaires ou administratives) qui en font la demande écrite individuelle et motivée. Ces informations seront transmises dans le cas où la législation l'impose ou autorise la collectivité à le faire.

Dans le cadre des démarches liées aux obligations légales (état civil, carte d'identité/ Passeports, élections, action sociale...) des informations sont communiquées aux administrations concernées (préfecture, autres collectivités, administration de l'État).

Par ailleurs, la commune peut faire appel à des prestataires qui agissent pour son compte. Par exemple, lors de la maintenance des logiciels professionnels utilisés par les services pour le recueil des données. L'accès possible et ponctuel de ces prestataires à vos données se fait sur la base de contrats. Ces contrats sont encadrés par des annexes RGPD leur imposant notamment des obligations de protection, de sécurité et de confidentialité des données.

6. Protection des données

La commune de Hoenheim met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données à caractère personnel contre l'altération, la perte accidentelle ou illicite, l'utilisation, la divulgation ou l'accès non autorisé.

Ces mesures se composent notamment de :

- La désignation d'un DPO ;
- La sécurisation de l'accès, du partage et du transfert de données au travers notamment d'annexe RGPD dans les contrats ;
- Des formations de sensibilisation du personnel à la protection des données et aux exigences de confidentialité ;
- L'exigence en matière de protection des données lors de la sélection de nos prestataires sous-traitant.

7. Droits des personnes concernées sur leurs données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, chaque usager dispose d'un droit **d'accès**, de **rectification**, de

portabilité, de limitation du traitement et d'effacement, d'opposition de vos données (sauf obligation légale ou fins archivistiques dans l'intérêt public).

Vous pouvez également **vous opposer** à leur traitement pour un motif légitime.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données, Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données par les moyens suivants :

- Soit [via le formulaire dédié](#)
- Soit à l'adresse dpo-communes@strasbourg.eu
- Soit par courrier postal à Délégation à la protection des données, pour la commune de Hoenheim, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 Parc de l'Etoile, 67076 Strasbourg Cedex
- Soit en vous adressant directement à l'accueil du Centre administratif ou à la mairie de la commune de Hoenheim

Pour répondre à votre demande nous sommes susceptibles de vous demander une preuve d'identité et de vous demander, si nécessaire, des précisions concernant votre demande.

La commune s'efforcera de vous répondre dans les meilleurs délais, conformément à la réglementation (1 mois à compter de la réception de la demande, avec une prolongation possible de 2 mois). Dans tous les cas, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai d'un mois.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission National Informatique et Libertés (CNIL), autorité de contrôle compétente.

8. Site internet

La commune de Hoenheim s'engage à ce que les traitements de données personnelle effectués sur son site <https://www.ville-hoenheim.fr/> et ses applications soient conformes au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés.

Le site internet de la commune utilise des cookies (traceurs). Il s'agit de petits fichiers déposés par le site sur votre ordinateur ou votre terminal afin d'y stocker des informations vous concernant. Par exemple, la langue d'affichage, vos identifiants et mot de passe de connexion au site lorsque vous demandez à ce que l'on se souvienne de vous etc.). Il s'agit principalement de vous faciliter la navigation sur le site Internet.

Lors de votre connexion sur le site un bandeau vous informe de la présence de cookies et sollicite votre consentement. Vous pouvez modifier votre choix à tout moment.

Certains traceurs dit « fonctionnels » sont nécessaires au bon fonctionnement du site et application. Pour ceux-ci, votre consentement n'est pas demandé, conformément à la réglementation.

Pour plus d'information concernant la gestion des cookies, rendez-vous sur la politique cookies présente sur le site internet de la commune.

9. Évolution de la présente Politique

La commune de Hoenheim se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente politique à tout moment. Ainsi nous vous invitons à consulter régulièrement la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel.